

SECTION SPORTIVE DE COLLÈGE

COLLÈGE ALEXANDRE MAUBOUSSIN
72600 MAMERS

Informations pratiques

Du 01/9/2024 au 30/6/2025

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

Réunions d'information collective
Non renseigné

Portes ouvertes
Non renseigné

Inscriptions
Fermé

Pré-requis
Niveau d'entrée : Niveau inconnu

Financements possibles
• État

Collège Alexandre Mauboussin

Rue Jean Jaurès
72600 Mamers
02-43-97-64-00
ce.0720069j@ac-nantes.fr
<http://clg-alexandremauboussin.sarthe.e-lyco.fr>
Statut: Public

Lieu de la formation

Collège Alexandre Mauboussin
Rue Jean Jaurès 72600 Mamers
02-43-97-64-00
ce.0720069j@ac-nantes.fr

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

Les sections sportives scolaires peuvent donner à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permettent de concilier études et pratiques sportives renforcées. Elles sont implantées dans les collèges et, en nombre plus restreint, dans les lycées. L'inscription dans les sections sportives scolaires relève de chaque établissement. Elle est traitée dans le respect de la carte scolaire. Des aménagements sont possibles, sous l'autorité du recteur d'académie en tenant compte des implantations géographiques qui peuvent être imposées par certaines spécialités sportives (ski, voile, équitation...). Les élèves bénéficient de quatre à huit heures d'entraînement hebdomadaires, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires. Les sections sportives scolaires donnent la possibilité à l'élève d'atteindre un bon niveau de pratique dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s). Elles permettent notamment de concilier une scolarité normale et un entraînement renforcé. Elles se distinguent des sections d'excellence sportive qui ont pour objectif la formation des sportifs de haut niveau et concourent davantage à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou bien dirigeants. Elles sont implantées dans les collèges et, en nombre plus restreint, dans les lycées. L'inscription dans les sections sportives scolaires relève de chaque établissement. Elle est traitée dans le respect de la carte scolaire. Des aménagements sont possibles, sous l'autorité du recteur d'académie en tenant compte des implantations géographiques qui peuvent être imposées par certaines spécialités sportives (ski, voile, équitation...). Les élèves bénéficient de quatre à huit heures d'entraînement hebdomadaires, sans que soient, pour autant, négligés les programmes scolaires.

Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

Niveau d'entrée

Niveau inconnu

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
- Formation entièrement présentielles

[En savoir plus](#)

Source : Onisep traitée par le Cariforef - 215339 - Code établissement : 39790



CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information
sur la formation professionnelle et l'apprentissage
en Pays de la Loire.



**Des chargé.e.s
d'information
à votre écoute**

0 800 200 303

Service & appel
gratuits